

FOOT LYON RHÔNE

PV 514 DU JEUDI 15 JUILLET 2021

Page 1

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél **04 72 76 01 08** discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juillet 2021

Président : Eric GRAU Membres du comité directeur : Roger ANDRE - Alain RODRIGUEZ

Membres représentant des clubs et autres personnalités : Lucien SINA, secrétaire – André QUENEL - Loïc RIETMANN, représentant l'Amicale des Educateurs, Jean-Marie SANCHEZ – Nourredine ERRACHIDI, représentant des Arbitres - Yannis LEMCHEMA – Guy CASELES – Robert PROST, Instructeur

Absences Excusés : Roger ANDRE – Alain RODRIGUEZ – Guy CASELES – Lucien SINA – André QUENEL – Nourredine ER-RACHIDI – Yannis LEMCHEMA - Robert PROST – Loîc RIETMANN

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district <u>« district@lyon-rhone.fff.fr»</u> de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : <u>discipline@lyon-rhone.fff.fr</u> ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : <u>que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents</u> doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

<u>RAPPEL</u>: Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.

Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.

Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2019/2020 du DLR, de la page 143 à 148

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :

- Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifié par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.



FOOT LYON RHÔNE

PV 514 DU JEUDI 15 JUILLET 2021

Page 2



CONVOCATIONS A AUDITIONS DU 06/09/21

DOSSIER - C01 - SAISON 2020-2021 - COMPARUTION à Audition sans Instruction

Match N°23361990 Séniors Coupe de LYON et du RHONE du 20/06/2021 FC ANTILLAIS VILLEURBANNE (525630) // VAULX OLYMPIQUE (528353)

Motif: Acte de brutalité - Coup à adversaire

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 06 septembre 2021 à 18h00**

Arbitre officiel: Monsieur Yanisse MESSAFRI

<u>CLUB: FC ANTILLAIS VILLEURBANNE - 525630</u>

Président(e): Mr Jean Baptiste GERMANY et/ou son représentant

<u>Dirigeant(s)</u>: Mr Sébastien ANGEON - Présence obligatoire

Joueur(s): N° 6 - Mr Christophe PILON - N° 9 - Mr Marvin BRIAND - Présence obligatoire

CLUB: VAULX OLYMPIQUE - 528353

<u>Président(e)</u>: Mr Tazqhat FARTAS et/ou son représentant

<u>Dirigeant(s)</u>: Mr Jean ATCHCANON et/ou Mr Mahmoud BOUGOUFFA <u>Joueur(s)</u>: N° 8 – Mr Soufyen SAADALLAH - **Présence obligatoire**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA - Secrétaire

DOSSIER - C02 - SAISON 2020-2021 - COMPARUTION à Audition SANS Instruction

<u>Match N°23368420 - U20 - Coupe de LYON et du RHONE du 30/06/2021 FC ST CYR-COLLONGES (530052) // FC SUD</u> OUEST 69 (581322)

Motif: Acte de brutalité - Coup à adversaire

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : <u>Lundi 06 septembre 2021 à 18h30</u>

<u>Délégué officiel</u>: Monsieur Lakhdar TOUATI <u>Arbitre officiel</u>: Monsieur Younes LAROUCI

CLUB: FC ST CYR AU Mt D'OR - 530052

<u>Président(e)</u>: Mr Hassane BABA ARBI et/ou son représentant <u>Dirigeant(s)</u>: Mr Brandon CLAVAUD et/ou Mr Ilyes FERHAOUI

Joueur(s): N° 4 - Mr Mawenn LONGFORT - N° 7 - Mr Fayssal BELDJOUDI - N° 9 - Mr Mathis CREUZET - N° 12 - Mr

lanis COUSIN - Présence obligatoire des 4 joueurs



FOOT LYON RHÔNE

PV 514 DU JEUDI 15 JUILLET 2021

Page 3

CLUB: FC SUD OUEST 69 - 581322

<u>Président(e)</u>: Mr Ludovic CUBARET et/ou son représentant <u>Dirigeant(s)</u>: Mr Maxime MOULARD et/ou Mr Baptiste ODIN

Joueur(s): N° 1 – Mr Lucas GROSJEAN – N° 11 – Mr Martin SANGARAMA - Présence obligatoire des 2 joueurs

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA – Secrétaire



CONVOCATIONS A AUDITIONS DU 13/09/21

<u>DOSSIER - C03 - SAISON 2020-2021 - COMPARUTION à Audition sans Instruction</u>

<u>Match N°23364242 Séniors Coupe de LYON et du RHONE du 26/06/2021 USEL FOOT (580927) // AS St PRIEST (504692)</u>

Motif: Mauvais comportement – Propos grossiers envers un officiel

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : <u>Lundi 13 septembre 2021 à 18h00</u>

Délégué officiel : Monsieur Maurice MOURROZ **Arbitre officiel** : Monsieur Mohamed GHOUIRI

CLUB: USEL FOOT - 580927

Président(e): Mr Éric FRANCOLS - Présence obligatoire Délégué: Mr Philippe SEGARRA - Présence obligatoire

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA -Secrétaire



RECRUTEMENT

Pour étoffer et amener de la parité, la commission de discipline recherche des bénévoles pour la saison 2021-2022. Si cela vous intérresse, merci d'envoyer votre candidature par mail sur le site du District de Lyon et du Rhône <u>district@lyon-rhone.fff.fr</u>, ou sur l'adresse mail de la discipline <u>discipline@lyon-rhone.fff.fr</u>

Vous en remerciant par avance,

Bien à vous,

Éric GRAU - Président